

SEANCE DU 20 JUIN 2014

L'an DEUX MIL QUATORZE, le VINGT JUIN à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Marie LORRE, Maire.

PRESENTS : M Jean-Marie LORRE, Mme Madeleine BEDU, M Rémy KERGADALLAN, Mme Virginie CAVIGNEAUX, M Jérôme MANIVELLE, M Martial DALIBOT, Mme Séverine EVENOU, M Marc LE BIAVANT, Mme Isabelle ANDRE, Mme Christine BOYER, Mme Nelly BRARD, Philippe BRENELIERE, Mme Nicole LEMUE, Mme Fabienne LEVRARD-BODY, M Loïc LORRE, M Régis RIMASSON, Mme Patricia VALEGEAS.

ABSENT : M Daniel PELLEAU ayant donné procuration à M Rémi KERGADALLAN, M Philippe RECAN ayant donné procuration à Mme Isabelle ANDRE

SECRETAIRE : Mme Fabienne LEVRARD BODY

Convocation du 13 JUIN 2014

SENATORIALES : ELECTIONS DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il faut voter la désignation de 5 délégués et de 3 suppléants pour les sénatoriales. Il informe que deux listes ont été déposées :

« Nouvelle dynamique pour Saint Samson sur Rance »	« Ensemble construisons l'avenir ».
Jean-Marie LORRE	Régis RIMASSON
Madeleine BEDU	Nicole LE MUE
Rémi KERGADALLAN	Loïc LORRE
Nelly BRARD	Patricia VALEGEAS
Jérôme MANIVELLE	
Séverine EVENOU	
Marc LE BIAVANT	
Virginie CAVIGNEAUX	

RESULTATS

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Quotient électoral pour les délégués : 4 (arrondi à l'entier supérieur)

Quotient électoral pour les suppléants : 6

NOM DE LA LISTE	SUFFRAGES OBTENUS	NB DE DELEGUES	NB DE SUPPLEANTS
Nouvelle dynamique pour St Samson sur Rance	14	4	3
Ensemble construisons l'avenir	4	1	0

DELEGUES	SUPPLEANTS
Jean-Marie LORRE	Jérôme MANIVELLE
Madeleine BEDU	Séverine EVENOU
Rémi KERGADALLAN	Marc LE BIAVANT
Régis RIMASSON	
Nelly BRARD	

DELEGATIONS DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES AUX ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Maire rappelle que, suite aux élections municipales, il est essentiel de procéder aux délégations de fonctions et de signatures dans un souci de bonne administration générale. Au regard des désignations des adjoints et des conseillers municipaux délégués, en cas d'absence du Maire, il propose sous sa surveillance et sa responsabilité, de confier les délégations de fonctions, et a fortiori de signatures, dans les domaines suivants à :

- Mme Madeleine BEDU : les affaires sociales, les problèmes liés à l'insertion...
- M. Rémy KERGADALLAN : les travaux, la voirie, les bâtiments et le port
- Mme Virginie CAVIGNEAUX : les affaires scolaires et la petite enfance
- M. Jérôme MANIVELLE : les affaires financières
- Mme Séverine EVENOU : la petite enfance
- M Martial DALIBOT : l'animation, la vie associative et sportive
- M. Marc LE BIAVANT : le pôle de tourisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 15 pour, 0 contre, 4 abstentions,

ACCORDE les différentes délégations de fonctions et de signatures aux conditions évoquées ci-dessus.

SUBVENTIONS – ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, 15 pour, 0 contre, 4 abstentions,

VOTE les subventions ci-dessous aux associations hors commune (à condition qu'elles aient fourni des pièces comptables) au titre de l'année 2014 :

DIN HANDISPORT (pratique sports 12 licenciés)	17 €
CHAMBRE DES METIERS PLOUFRAGAN (11 apprentis)	100 €
SECOURS POPULAIRE DINAN	17 €
SECOURS CATHOLIQUE DINAN	17 €
ALCOOL ASSISTANCE CROIX D OR DINAN	26 €
STEREDENN FJT DINAN	17 €
MISSION LOCALE (insertion 18 – 25 ans)	2 081 € (1.33 x 1565)
RESTOS DU CŒUR	125 €
BANQUE ALIMENTAIRE DINAN	50 €
SECOURISME DINAN	20 €
S.N.S.M. sauvetage en mer	17 €
COMITE DEFENSE LIGNE SNCF DINAN DOL	20 €
SALON AGRICOLE	250 €
ADAPEI (enfants et adultes handicapés)	17 €
MFR ELLIANT (1 apprenti)	21 €
MFR QUESTEMBERT (1 apprenti)	21 €
MFR GUILLIERS (1 apprenti)	21 €
CFA PLERIN (1 apprenti)	21 €
QUATRE VAULX LES MOUETTES (IME 2 PERSONNES)	21 €
LYCEE SAVIO DINAN (Enseignement pro)	63 € (3X21)
DONNEURS DE SANG BENEVOLES DINAN	17 €
LA BEAUMANOIR	50 €
LA DINANNAISE	50 €
France ADOT don d'organes (nous avons sur St Samson 96 porteurs de carte)	21 €
VISITE MALADES MILIEU HOSPITALIER	17 €
UNAFAM (handicap psychique – schizophrène.....)	17 €
INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX	17 €
MUSEE DU RAIL DINANNAIS	17 €
HORIZON EMPLOI (insertion professionnelle) DINAN	17 €
A.P.F. (paralysés France)	17 €
KIWANIS	100 €
FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (versé à CAF)	450 €
ACCUEIL FAMILLES DETENUS MAISON ARRET 22	50 €
CROIX ROUGE DINAN	32 €
PREVENTION ROUTIERE	17 €
ASS. FRANCAISE MYOPATHIE	17 €
R.A.S.E.D. DINAN (réseau d'aide école : intervention école)	168 € (Base 2 € par élève élémentaire 84)
France ALZHEIMER 22	37 €
EPICERIE SOCIALE DINAN	250 €
TOTAL (6 038 € en 2013)	4303 €

ACHAT D'UN MOBIL HOME

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'équipe précédente souhaitait acquérir un mobil home au sein du camping municipal de Beauséjour. Un accord de principe avait été envoyé au propriétaire. Après l'avoir visité, celui-ci est louable de suite pour l'été 2014, le propriétaire partant fin juin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir le mobil home

PERMET à M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à la vente

TARIFS EPICERIE BAR SNACK DU CAMPING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE les marges de l'épicerie et les tarifs du bar snack du pôle de tourisme de Beauséjour pour la saison 2014.

DECLASSEMENT D'UN TERRAIN

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un permis d'aménager le 6 mars 2014 pour 5 lots au sein du lotissement « La Métairie de la Chapelle » a été accordé.

Les propriétaires doivent installer un poste de refoulement individuel à l'angle du bâtiment principal qui deviendra leur habitation. Il s'agit d'un terrain à la forme triangulaire d'environ 7 m² qui appartient à la commune de St Samson sur Rance d'où la nécessité de déclasser ce terrain afin de leur permettre l'installation. Un géomètre procèdera à la rédaction du document d'arpentage. En échange, les propriétaires cèdent une bande de terrain de 171 m² le long de la voie d'accès au projet de lotissement dont le bornage est déjà effectué.

Par ailleurs, tous les frais (notaire, géomètre...) seront pris à la charge des propriétaires

Cette procédure de déclassement s'effectue sans enquête publique. En revanche, le Conseil Municipal doit donner un accord de principe sur ce déclassement de terrain.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DONNE son accord de principe quant au terrain concerné par l'installation d'un poste de refoulement.

COMPTE DE GESTION –BUDGET COMMUNAL

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. De plus, le compte administratif du budget communal a été voté lors de la séance du 24 janvier 2014.

Les opérations de recettes et de dépenses du compte de gestion du budget communal correspondent au compte administratif. Il est donc conforme.

Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion correspondent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 pour le budget communal. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

COMPTE DE GESTION –BUDGET POLE DE TOURISME

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. De plus, le compte administratif de ce budget a été voté lors de la séance du 24 janvier 2014.

Les opérations de recettes et de dépenses du compte de gestion de ce budget correspondent au compte administratif. Il est donc conforme.

Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion correspondent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 pour le budget Pôle de tourisme. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

COMPTE DE GESTION –BUDGET LOTISSEMENT LE PRIAIS

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. De plus, le compte administratif de ce budget a été voté lors de la séance du 24 janvier 2014.

Les opérations de recettes et de dépenses du compte de gestion de ce budget correspondent au compte administratif. Il est donc conforme.

Considérant que les écritures du compte administratif et du compte de gestion correspondent,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2013 pour le budget du lotissement Le Priais. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : DESIGNATION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts ;

Vu l'article l2121-32 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Vu la séance d'installation du Conseil Municipal du 28 mars 2014 ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant au maximum douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DRESSE la liste de présentation suivante :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMMUNE	
BEDU Madeleine	BRARD Nelly
BRENELIERE Philippe	EVENOU Séverine
BRIAND Jacques	LE BIAVANT Marc
BRIOT Henri	LEMUE Nicole
CAMPION Loïc	MANIVELLE Jérôme
KERGADALLAN Rémi	PINCEMIN Hélène
LALAIRE Joël	RIOT Gaëtan
LEVRARD BODY Fabienne	ROUXEL Philippe
LORRE Loïc	SECCHIUTTI Martine
PELLEAU Daniel	VALEGEAS Patricia
HORS COMMUNE	
HAMONIAUX Michel	ROUVRAIS Alfred
LANGLAIS Didier	SALMON Dominique